

INSCRIPTION : CHOISIR LE REGIME D'HEBERGEMENT ?

HÉBERGEMENT

L'inscription vaut pour tout le trimestre ; puis tout changement de régime pour le trimestre suivant devra être demandé par lettre des parents auprès du service intendance.

Vous pourrez cependant modifier votre inscription

jusqu'au 17 septembre 2023 pour le 1^{er} trimestre
jusqu'au 11 décembre 2023 pour le 2^{ème} trimestre
jusqu'au 17 mars 2024 pour le 3^{ème} trimestre.

INTERNAT Je souhaite que mon enfant soit interne.

Le tarif de l'internat comprend, le petit déjeuner, le déjeuner, le dîner et la nuitée.

DEMI-PENSION

Je souhaite que mon enfant déjeune à la restauration scolaire ouverte du lundi midi au vendredi midi.

JE CHOISIS ENTRE CES DEUX POSSIBILITÉS :



Mon enfant mange 1 à 3 repas par semaine, j'ai intérêt à choisir la

LA PRESTATION (au ticket)

Mon enfant mange 4 fois ou plus de 4 fois par semaine en moyenne, j'ai intérêt à choisir le

LE FORFAIT TRIMESTRIEL (facture)

Paiement : à la prestation (au ticket)

→ Je charge ma carte d'une somme au choix : impossibilité de prendre un repas si la carte n'est pas approvisionnée

→ Paiement : internet, cartes bancaires, chèques ou Espèces

Paiement : au forfait trimestriel

→ Je paye à réception de la facture, et, en tout état de cause avant la fin du trimestre (possibilité de paiement en espèces, par chèque ou par internet)

Ou

→ J'opte pour le prélèvement automatique mensuel

EXTERNE : Mon enfant ne déjeune pas à la restauration scolaire.

Pour toute information, contacter le service intendance du Lycée VAL DE SEINE : 02 35 18 29 69